

L'an deux mil huit, le quinze février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de RIANTEC, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de RIANTEC, sous la présidence de Mr ROBERDEL Marc, Maire.

- Nombre de Conseillers en exercice : 27
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 février 2008
- ◆ PRESENTS : M. ROBERDEL, Mme DECOUDU, MM. LE CORRE, CADO, DANIGO, Mmes BLIDON, CHOUANIERE, LEMOINE, BEAUCHARD, BERTRANOU, ALLEREAU, MM. STEPHANO, FAYOT, PADELLEC, Melle ALLAN, MM. LE BORGNE (jusqu'à la question n°11), LE GALL, Mme LE BIGOT, M.LHERAULT,
- ◆ ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : M. CANO à M. CADO, Mlle BEAUGE à M. ROBERDEL, M. KERMAGORET à M. LE GALL, M. KERAUDRAN à Mme LE BIGOT, M. LE BORGNE à M.DANIGO (à partir de la question n° 11);
- ◆ ABSENTS : M. RIALLAND, Mme NAVEOS, M. MATTENET, Mme GUEGAN.
Madame BLIDON est nommée secrétaire de séance.

Les questions n°1,2,3 et 4 ont été retirées de l'ordre du jour.

FINANCES

Question n° 5

CARNAVAL 2008 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

EXPOSE

Au titre de sa politique « Enfance-Jeunesse », la commune de Riantec a programmé dans le cadre de la journée « Carnaval » un défilé animé et un spectacle intitulé « Voyage en Canopée ou murmure de graines sucrées » par la compagnie « O ».

Le coût de ce programme, prévu au BP 2008, se détaille comme suit :

- Fanfare Guelloh Guel	153 €
- Musique Battucada	200 €
- Spectacle de la Compagnie « O » :	
. Déambulation de 2 échassiers + musique	900 €
. Pièce de théâtre	900 €
Soit un total de	2 153 €TTC

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil Général au titre des fonds d'intervention pour la diffusion artistique.

DELIBERE

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil Général au titre des fonds d'intervention pour la diffusion artistique.

Question n° 6

CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES JEUNES DEMANDE DE SUBVENTION DGE

EXPOSE

Monsieur Le Maire rappelle qu'en août 2005, le bâtiment communal « Ty An Holl » destiné aux activités des jeunes de la commune de 13 à 16 ans a été entièrement dévasté par un incendie.

Depuis 2005, les jeunes sont accueillis dans une structure mobile de type « algeco », dont la surface très réduite limite les possibilités d'accueil de jeunes et d'organisation des activités.

Aujourd'hui, la commune de Riantec souhaite reconstruire un nouveau local adapté à l'accueil des jeunes Riantécois de 13 à 16 ans, dont une grande majorité a suivi les activités enfance jeunesse depuis son plus jeune âge.

D'une surface estimée à 250 m², ce bâtiment « maison des jeunes » sera implanté en lieu et place de l'ancien bâtiment dans le cadre magnifique du parc de Kerdurand (17 000 m²), à proximité des équipements sportifs, du collège et du château de Kerdurand.

La pré-programmation de cet équipement a été réalisée en lien avec le CAUE du Morbihan. L'avis d'appel à candidature pour le choix du maître d'œuvre sera lancé dans les prochaines semaines.

Une demande de subvention a déjà été présentée au titre de la Dotation Globale d'Equipement, programmation 2007, mais n'a pas été retenue.

Monsieur le Maire sollicite donc à nouveau au titre de la Dotation Globale d'Equipement, programmation 2008, pour la réalisation de ces travaux une subvention à hauteur de 25 % pour une dépense subventionnable plafonnée à 250 000 €HT.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
- Assistance à maîtrise d'œuvre	1 500.00 €	- Indemnisation assurance	194 000.00 €
- Maîtrise d'œuvre	43 125.00 €	- DGE 2008	62 500.00 €
- Annonces, Insertion, Reprographie	3 762.54 €	- Autofinancement	88 415.40 €
- Mission L – ES – SEI	1 500.00 €		
- Mission SPS	2 508.36 €		
- Travaux	287 500.00 €		
- Assurance Dommage Ouvrage	5 019.50 €		
TOTAL	344 915.40 €	TOTAL	344 915.40 €

DELIBERE

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 25 % au titre de la Dotation Globale d'Equipement, programmation 2008, pour la réalisation de ces travaux pour une dépense subventionnable plafonnée à 250 000 €HT

Question n° 7 SUBVENTIONS 2008

Il est proposé au Conseil Municipal les subventions suivantes :

Environnement - Subventions 2008			
Associations Environnement	2006	2007	2008
Eaux et Rivières	81,20	83.00	85,00
Bretagne vivante	81,20	83.00	85,00
Société de Chasse	81,20	83.00	85,00
Syndicat Pêcheurs à pieds Petite Mer	121,75	124.00	126,00
Observatoire du plancton		150.00	153,00
TOTAL	365.35	523.00	534,00

Associations Patriotiques - Subventions 2008			
Associations Patriotiques	2006	2007	2008
U.N.C (Union Nationale Combattants)	81,20	83.00	85,00
FAMMAC (Amicale anciens marins)	81,20	83.00	85,00

FNACA (anciens comb. Afrique Nord)	81,20	83.00	85,00
ANACR (anciens comb. Résistance)	81,20	83.00	85,00
Sec. Médailleurs militaires Canton	81,20	83.00	85,00
Féd. Nat. déportés & internés Canton	81,20	83.00	85,00
APMM (pens. Marine Marchande Pêche)	81,20	83.00	85,00
Off marinières quartiers maîtres en retraite	81,20	83.00	85,00
TOTAL	649.60	664.00	680,00

Associations Sportives – Subventions 2008
--

Associations sportives	2006	2007	2008
Riant FC	202,35	207.00	250.00
Hand – Ball	1 596,50	1 628.00	1 900.00
Tennis Club	276,80	300.00	450,00
ACCPL	164,95	168.00	200.00
Karaté Club	164,95	200.00	500.00
Judo Club	323,35	400.00	700.00
Riantec Olympic Club (ROC)	2 601,00	2 653.00	2 900.00
Musculation et Fitness	150,85	154.00	200,00
Rugby	132,15	280.00	600.00
Riantec-Port Louis VOLLEY	2 663,40	2 716.00	2 770,00
Concours Hippique National (comité fêtes)	476,55	486.00	700.00
Port-Louis Athlétisme	45,90	132.00	150,00
OIS	1 000,00	500.00	510,00
TOTAL	9 948,75	9 824.00	11 830.00

Associations Sociales - Subventions 2008

Sociales	2006	2007	2008
Sauvegarde Enfance	---	30.00	50,00
FNATH	70,00	71.00	100,00
ADMR	162,35	166.00	170,00
Ass Aveugles et Malvoyants	16,35	17,00	50,00
Pupilles de la Nation	16,35	17.00	20,00
TOTAL	311,40	301.00	390,00

Associations Caritatives - Subventions 2008
--

Caritatives	2006	2007	2008
Les restos du Cœur	500,00	510.00	520,00

Secours populaire	162,35	166.00	170,00
SNSM	162,35	500.00	510,00
Ass Papillons Blancs	32,80	34.00	35,00
Secours catholique	162,35	166.00	170,00
Ligue contre le Cancer	--	300.00	306,00
TOTAL	1 150,20	1 676.00	1 711,00

Associations locales - Subventions 2008
--

Associations locales	2006	2007	2008
Amis Arts & Culture (Salon du Livre)	1 623,00	1 655.00	1 688.00
Comité des fêtes	2 028,75	2 069.00	2 110.00
TRAIL	476,55	486.00	496.00
Club du Riant (Club 3ème âge)	527,00	537.00	548.00
Riantec Loisirs	1 004,00	1 024.00	1 045.00
Solidarité Mali RMK	500,00	510.00	520.00
Association Croque-notes	161,50	165.00	168.00
Association La Staurolite	82,70	84.00	86.00
Association Vie montante	115,50	118.00	120.00
Guelloh Guell **	1 116,90	1 139.00	1 170.00
La Stervinoise	50,00	100.00	102.00
Compagnie MICHJO	150,00	223.00	228.00
TOTAL	8 555,10	8 632.00	8 281.00

2007 : ** GG : Musique : 843.00

Tir à l'arc : 59.00

Subv propre GG : 237.00

2008 : **GG Musique : 900 € (les sonneries patriotiques seront payées sur le budget Fêtes et Cérémonies (prévoir 1 000 €)

Tir à l'Arc : 70 €

Subv. Propre GG : 200 €

Associations scolaires – Subventions 2008
--

ASSOCIATIONS SCOLAIRES	2006	2007	2008
FCPE – Trait d'union	271,35	259.00	270.00
Amicale Laïque	161,70	-	165.00
Ass Parents Elèves Ecoles Privées	161,70	183.00	187.00
TOTAL	594,75	442.00	622.00

Ecoles et Collèges (par élève)	2006	2007	2008
Ecoles Maternelles	18,10	18,50	18,90
Ecoles Primaires	28,00	28,60	29,20
Collèges (Kerdurand + St Pierre)	4,90	5,00	5,10

Ce montant alloué aux Ecoles par élève, au titre de l'année 2008 est destiné à financer les projets suivants :

Bibliothèque (Coop. Ecole Pub et Ass Ecole Privée)

Classe transplantée (neige, verte, découverte) (mini 3 jours consécutifs)

Arbre de Noël Maternelle et Primaire Privées et Publiques

Sortie scolaire Maternelle, Primaire, Publiques et Privées

Projet pédagogique Maternelle et Primaire Publiques et Privées

Ecole voile – Patinoire

RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS

	2006	2007	2008
Associations ENVIRONNEMENT	365,35	373,00	534,00
Associations PATRIOTIQUES	649,60	664,00	680,00
Associations SPORTIVES	9 948,75	9 824,00	11 830,00
Associations SOCIALES	311,40	301,00	390,00
Associations CARITATIVES	1 150,20	1 676,00	1 711,00
Associations LOCALES	8 555,10	8 632,00	8 281,00
Associations SCOLAIRES	594,75	442,00	622,00
TOTAL	21 654,45	21 912,00	24 048,00

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les subventions aux associations telles que définies ci-dessus.

Question n° 8 PARTICIPATIONS 2008

	2006			2007			2008		
	Nbre d'élèves	Montant par élève	Total (en €)	Nbre d'élèves	Montant par élève	Total (en €)	Nbre d'élèves	Montant par élève	Total (en €)
LPRP Ker Anna Kervignac	9	9,90	89,10	12	10,00	120,00	11	10,20	112,20
Chambre des Métiers du Morbihan	5	9,90	49,50	9	10,00	90,00	10	10,20	102,00
Chambre des Métiers DINAN Côtes d'armor							1	10,20	10,20
BTP Formation	4	9,90	39,60	4	10,00	40,00	1	10,20	10,20
Lycée le Gros Chêne	2	9,90	19,80	5	10,00	50,00	3	10,20	30,60
Maison familiale rurale QUESTEMBERT							1	10,20	10,20
Lycée Aquacole	1	9,90	9,90	3	10,00	30,00	Pas de demande		
Lycée St Jacut les Pins	2	9,90	19,80	1	10,00	10,00	2	10,20	20,40
Lycée Professionnel Horticole ST JEAN BREVELAY							1	10,20	10,20
Association lycée public de GUERANDE							1	10,20	10,20
TOTAL			227,70			340,00			316,20

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les participations 2008 telles que définies ci-dessus.

ASSAINISSEMENT

Question n° 9

AVIS SUR LES ENQUETES PUBLIQUES RELATIVES A LA STATION D'EPURATION

EXPOSE

Mr le Maire rappelle que par arrêté en date du 5 décembre 2007, Mr le Préfet du Morbihan a prescrit, pour le projet de création de la Station d'Épuration intercommunale de Port Louis, Locmiquélic et Riantec, l'ouverture conjointe des enquêtes publiques suivantes :

- enquête préalable à la déclaration d'utilité publique relative au projet de création d'une station d'épuration
- enquête parcellaire en vue de la délimitation des terrains à acquérir pour la réalisation de ce nouveau projet
- enquête au titre de la loi sur l'eau

Ces enquêtes ont débuté le 14 janvier dernier et prennent fin le 18 février prochain.

Il incombe au conseil municipal de donner son avis sur ce projet.

DELIBERE

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis **DEFAVORABLE** aux trois enquêtes publiques relatives au projet de construction de la station d'épuration intercommunale de Port Louis, Locmiquélic et Riantec. Six (6) des membres du conseil demandent que soient effectuées des analyses complémentaires et que soient apportés des compléments d'information aux dossiers.

ENFANCE-JEUNESSE

Question n° 10

CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE DEMANDE D'AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION TRANSITOIRE 2007 ET LA CONVENTION 2008-2011

EXPOSE

Lors de la séance du 13 décembre 2007, Mme Decoudu avait informé l'ensemble des membres du Conseil que les structures liées à l'enfance avaient été réorganisées sur le plan national par la caisse nationale d'allocations familiales. Depuis le 1^{er} janvier 2008, les nouveaux contrats sont désormais uniques et concernent les enfants de 0 à 17 ans.

Cette restructuration a généré beaucoup de retard dans la signature des conventions.

Dans l'impossibilité matérielle de conclure un contrat « enfance-jeunesse » avant le 1^{er} janvier 2008, la caisse d'allocations familiales du Morbihan propose de signer une convention « transitoire » pour l'année 2007 pour les contrats arrivés à échéance au 31/12/2006 de façon à ne pas interrompre les financements qu'elle nous accorde.

Il y a lieu également d'autoriser Monsieur le Maire à signer le prochain contrat « enfance-jeunesse » pour les années 2008 à 2011.

DELIBERE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat « enfance-jeunesse transitoire » couvrant l'exercice 2007.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le prochain contrat « enfance-jeunesse » pour les années 2008 à 2011.

Question n° 11

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (R.A.M.) AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION

EXPOSE

La Convention Relais Assistantes Maternelles signée en 2002 avec la Caisse d'Allocation Familiale du Morbihan pour le compte des communes de Locmiquélic, Gâvres, Port-Louis et Riantec a été renouvelée pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2009.

Par conséquent, il y a lieu de réactualiser également la convention intercommunale entre les 4 communes.

DELIBERE

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale réactualisée.

Question n° 12

AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION D'UN ACCUEIL JEUNES

EXPOSE

Depuis 2005, un ensemble de textes ont réaménagés la réglementation relative aux accueils collectifs des mineurs.

Monsieur le Maire rappelle que les accueils de loisirs et les accueils jeunes s'inscrivent nécessairement dans le PEL (Plan Educatif Local) de la commune.

"Il s'agit d'oeuvrer ensemble pour que les enfants et les jeunes riantecois deviennent des citoyens épanouis, réussissent progressivement à prendre place dans la société et deviennent les acteurs de son évolution.

Il s'agit également de répondre au besoin de prise en charge des enfants dont les parents travaillent..."

En conséquence le projet pédagogique de l'espace jeunes a été rédigé par le directeur de l'espace jeunes et l'équipe éducative de l'enfance jeunesse, dans le cadre donné par le PEL.

Il prend en compte l'âge des mineurs accueillis et précise:

- la nature des activités
- la répartition du temps
- les modalités de participation des mineurs
- les modalités de fonctionnement de l'équipe d'encadrement
- les modalités d'évaluation de l'accueil
- les caractéristiques des locaux et espaces utilisés
- et le cas échéant, les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap

Depuis 2007, il existe 7 modalités d'accueil :

- Les accueils avec hébergement
 - ↳ Séjour de vacances
 - ↳ Séjour en famille
 - ↳ Séjour spécifique
 - ↳ Séjour court
- Les accueils sans hébergement ... / ...
 - ↳ Accueil de loisirs
 - ↳ Accueil de jeunes
- L'accueil de scoutisme

L'accueil-jeune permet d'accueillir 7 à 40 jeunes, pour une durée minimum de 14 jours au cours de l'année.

Aujourd'hui, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mr le Maire à signer avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports une convention relative à l'organisation d'un accueil de jeunes pour l'espace jeune.

DELIBERE

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports une convention relative à l'organisation d'un accueil de jeunes pour l'espace jeune.

Fait et délibéré le 15 février 2008
Affiché le 19 février 2008

Pour extrait conforme
Le Maire,